

UC Irvine

UC Irvine Previously Published Works

Title

Le constructivisme dans la théorie des relations internationales

Permalink

<https://escholarship.org/uc/item/4c07m601>

Journal

Critique internationale, 2(2)

Authors

Lynch, CM
Klotz, A

Publication Date

1999-04-01

Peer reviewed



Le cours de la recherche

Le constructivisme dans la théorie des relations internationales

par Audie Klotz
et Cecelia Lynch

Le terme « constructivisme », qui se répand aujourd'hui dans la littérature théorique des relations internationales, dénote une contesta-

tion des postulats strictement matérialistes ou individualistes, supposée permettre de mieux comprendre les changements observés dans la politique mondiale. Nous ne cherchons pas ici à en imposer une définition hégémonique, mais à amorcer une discussion « constructive », justement, sur ses possibilités et ses limites. Loin d'occulter ou d'estomper les divergences entre les chercheurs qui ont adopté cette approche, nous tâchons de les clarifier, car nous considérons que cette complexité, voire ces tensions donnent naissance à une « conversation » fructueuse.

À cette fin, nous retracerons brièvement les origines interdisciplinaires de l'approche constructiviste en relations internationales en mettant en évidence ses traits distinctifs. Puis nous nous intéresserons plus particulièrement à deux controverses opposant les constructivistes aux autres théoriciens des RI : les origines des intérêts et le rôle des agents de changement. Nous situerons, à cette occasion, le constructivisme par rapport au matérialisme et au rationalisme. Nous proposerons aussi des pistes de réflexion tant sur le fond que sur la méthode. Enfin nous explorerons brièvement les implications de notre discussion en termes d'agents et d'intérêts sur l'identité et le rôle de la société dans la politique internationale.

Les origines du débat constructiviste : ontologies et épistémologies

Le « constructivisme » est né et s'est développé dans d'autres disciplines que la science politique : essentiellement la sociologie, la philosophie et l'anthropologie. Il met en relation la production et la reproduction des *pratiques* sociales avec leur caractère *situé* dans des contextes particuliers : historique, politique, économique, géographique. Il souligne aussi la nécessité de contextualiser historiquement les valeurs, les croyances et les modes d'investigation et, en particulier en philosophie, la formulation de ce qui est le « bien ». Les sociologues et les philosophes constructivistes

prennent souvent appui sur Max Weber pour souligner l'importance de la contextualisation des phénomènes sociaux au départ de toute analyse¹. Dans ces disciplines, il en résulte un débat permanent sur ce qui sépare le *Verstehen* de l'explication².

Ces concepts et ces débats ont influencé à des degrés divers le développement du constructivisme chez les théoriciens des RI. Par exemple, tous n'invoquent pas la sociologie webérienne comme fondement de leur approche³ mais il est clair que les notions interdisciplinaires de « caractère situé » (*situatedness*) ou « enchâssé » (*embeddedness*), ou encore de « contexte » (*context*) alimentent leurs méta-théories et leurs analyses empiriques. En RI, le constructivisme s'est singularisé comme approche théorique critique, tant implicitement face à la théorie classique qu'explicitement en se réclamant d'Habermas et de l'importance qu'il attache aux arrangements intersubjectifs⁴, ainsi que d'Anthony Giddens et de son concept de structuration⁵. Il dénonce les lacunes du réalisme structurel et du rationalisme et en appelle à la théorie sociale critique pour mettre en question les éléments politiques et discursifs du pouvoir.

En relations internationales, le terme « constructivisme » est apparu à la fin des années quatre-vingt. Nicholas Onuf fut sans doute le premier à l'utiliser dans *World of Our Making*⁶. Onuf et d'autres chercheurs s'appuyaient sur des critiques plus anciennes du réalisme structurel en RI : celles qu'on trouve dans la théorie des régimes, le transnationalisme, l'école de droit international de McDougal, la théorie du système-monde et divers courants de la théorie sociale. Les tenants de cette dernière et les spécialistes de droit international accusaient ainsi le réalisme structurel d'être a-historique et congénitalement inapte à expliquer le changement⁷. Selon eux, les règles et les normes jouent un rôle essentiel pour guider le comportement des acteurs internationaux et structurer la vie internationale en général. De nombreux travaux ont démontré, empiriquement et théoriquement, l'importance des « arrangements intersubjectifs » en étudiant comment ils se développent, les contextes dans lesquels ils se situent et leurs conséquences sur le comportement des agents et la formation des institutions en politique internationale⁸. John Ruggie, par exemple, a montré comment l'entente intersubjective sur une économie mondiale « enchâssée dans le libéralisme » a guidé les actions des décideurs dans l'immédiat après-guerre ; Friedrich Kratochwil comment le dénouement de la crise des missiles à Cuba était lié au développement d'« arrangements mutuels » ; et Audie Klotz comment la « norme de l'égalité raciale » s'est diffusée dans toute la politique mondiale, avec des effets réels sur les ripostes au système d'apartheid de l'Afrique du Sud. En s'attachant à l'intersubjectivité, les constructivistes ont été conduits à une critique plus large qui s'en prenait également aux formes néomarxistes du matérialisme structurel. La mise en évidence de la notion d'« agent » à côté de celle de « structure » a fait clairement apparaître les carences ontologiques du structuralisme et du néoréalisme⁹.

La conceptualisation des institutions en termes d'« ensembles de pratiques » qu'on trouve chez les constructivistes diffère substantiellement de la notion positiviste d'objectivité et se démarque aussi des courants plus relativistes de la pensée post-positiviste. L'importance attachée à l'*intersubjectivité* attire l'attention, au-delà des organisations internationales, sur un contexte social plus large de normes, de règles, de cultures et d'idées (même si les travaux sur ces concepts ne sont pas tous nécessairement « constructivistes »). Ces facteurs idéaux ne sont pas réductibles à des croyances et valeurs individuelles : par exemple, les normes sont par essence des modes de comportement *partagés*. Les institutions et les « structures » sont fondamentalement des constructions sociales, comportant à la fois des discours et des organisations formelles¹⁰. De la même façon, les buts et les comportements des agents sont conditionnés par les cadres institutionnels et par les autres acteurs. Leur « signification » générale s'interprète à l'intérieur d'un cadre normatif partagé.

Deux questions surgissent dès lors qu'on accorde plus d'importance à l'intersubjectivité et au contexte social qu'aux organisations formelles (dans le cas de la vision matérialiste) ou aux croyances individuelles (dans un cadre de référence rationaliste) : l'une par rapport à la nature et au rôle des institutions internationales, l'autre par rapport à l'attitude plus « proactive » des constructivistes en tant qu'ils s'intéressent finalement à la multitude des agents se trouvant au cœur de la construction, de l'entretien et de l'évolution de ces institutions. Nous explorerons plus loin ces deux programmes de recherche. Qu'il suffise de dire ici que les constructivistes (ce qui n'est pas pour surprendre) contestent toutes les variantes de la vision réaliste selon laquelle les institutions ne seraient que les reflets épiphénoménaux des intérêts des grandes puissances. Cela ne signifie pas qu'ils refusent d'admettre que ces États jouent un rôle important dans le processus de construction des normes internationales, mais plutôt que le postulat de la primauté des grandes puissances ne peut être justifié ni conceptuellement ni empiriquement¹¹. Selon eux, toutes sortes d'acteurs étatiques et non étatiques sont en concurrence pour faire prévaloir certaines normes et établir des organisations plus formelles afin de propager ces arrangements sociaux. Les relations internationales évoluent à l'intérieur de ce contexte social mondial.

Les institutions comme les agents (au sens le plus large du terme) jouent des rôles qui vont au-delà de ceux que formulent les postulats matérialistes ou rationalistes. L'attention que les constructivistes portent à la *co-constitution* d'institutions et d'agents et aux fonctions *constitutives* plutôt que simplement régulatrices des règles et normes qui guident la vie internationale est particulièrement significative. Autrement dit, la nature même des acteurs sur la scène mondiale dépend du contexte social dominant, et inversement les normes sociales et les institutions dominantes existent parce que les acteurs les (re)produisent. Cette importance accordée au « constitutif » remet en question nombre de postulats fondamentaux des théories

traditionnelles des RI. Par exemple, la recherche constructiviste récente insiste sur le caractère historiquement contingent de la souveraineté comme principe permanent des relations internationales : c'est une remise en cause des fondements mêmes de l'universalisme réaliste¹².

En dépassant la définition des normes dans les seuls termes de la régulation, le constructivisme se distingue également des approches néolibérales des RI et du rationalisme en général. Les normes sont plus que des contraintes, des éléments du calcul coûts-bénéfices des acteurs. Elles peuvent aussi définir la nature des intérêts. Les « règles du jeu » et les « arrangements intersubjectifs » non seulement encadrent les comportements mais les *rendent possibles*. Cette façon de voir, qui est un acquis conceptuel important en relations internationales, a aussi des conséquences pratiques : le changement dans la politique mondiale se produit lorsque « les acteurs, par leurs pratiques, changent les règles et les normes constitutives de l'interaction internationale »¹³.

La notion de construction sociale des intérêts conteste aussi plusieurs postulats des théories classiques des RI. Par exemple, les intérêts d'État ne peuvent pas être simplement déduits de la répartition mondiale du pouvoir matériel : il existe aussi une composante de pouvoir social¹⁴. Ils ne sont pas non plus la somme algébrique des divers intérêts individuels, comme le pensent communément les théories libérales. L'attention portée à la construction sociale met l'accent sur la nature relationnelle plutôt qu'essentielle des intérêts et des identités. Les acteurs définissent qui ils sont et ce qu'ils veulent en fonction de leur contexte social plutôt que simplement par leur position biologique, économique ou psychologique.

Ces traits distinctifs du constructivisme – accent mis sur le contexte social, l'intersubjectivité et la nature constitutive des règles et normes – ont des implications épistémologiques qu'il convient d'explicitier. La principale d'entre elles est que les arguments de type strictement causal s'effacent devant la priorité épistémologique accordée aux explications de type constitutif. Certains constructivistes parlent encore un langage (multi)causal mais d'autres privilégient l'analyse conjoncturelle historique dans l'explication des transformations internationales, déplaçant ainsi explicitement leur centre d'intérêt vers une épistémologie non positiviste : soit en mettant l'accent sur le fait qu'« un changement historique de grande envergure ne peut pas être expliqué au moyen d'un facteur causal ou même de plusieurs mais par une analyse des conjonctures »¹⁵, soit par des analyses interprétatives. À nos yeux, ces différences sont mineures parce que tant la conception constructiviste de la causalité que l'importance donnée aux conjonctures privilégient une méthodologie de repérage de *processus* historiques, contrairement aux analyses qui attribuent tel ou tel effet à un ensemble de contraintes prédéterminées, qu'elles soient matérielles, idéologiques ou les deux.

Il y a largement place pour un débat entre constructivistes sur le degré de

compatibilité entre les interprétations des interactions constitutives et la tradition « positiviste » et/ou « moderniste » des sciences sociales. Ils doivent ici affronter le dilemme exposé par Weber et ses interlocuteurs il y a près d'un siècle. Par exemple, les constructivistes qui se situent eux-mêmes carrément dans le camp « moderniste » désirent jeter des ponts vers le post-structuralisme tout en gardant leurs distances avec lui¹⁶, en considérant que le trait distinctif du constructivisme est sa position ontologique et que, une fois éliminé l'extrémisme ontologique, les différences épistémologiques entre chercheurs en sciences sociales deviennent secondaires. D'autres encore centrent leur travail sur l'analyse interprétative pour révéler les récits assujettis sur lesquels se fonde une bonne part de ce qui « va de soi » dans la politique mondiale ou pour mettre en lumière les actions des agents tout en les soumettant à une évaluation critique¹⁷. D'autres enfin font remarquer que la bifurcation épistémologique moderne/postmoderne est trop restrictive : selon eux, les généalogies sont « des histoires d'expérience subjective qui se manifestent collectivement », et donc satisfont aux critères constructivistes¹⁸.

En dépit du fait que nous nous situons nous-mêmes en deux points différents de l'échelle épistémologique positiviste/postpositiviste, nous nous rejoignons pour refuser toute clôture prématurée de ces débats. Une grande partie de la recherche constructiviste en RI est influencée par des schémas explicitement positivistes dans la discipline ; d'autres projets constructivistes puisent plus largement dans les réflexions interprétativistes développées par les philosophes de la science.

Comme l'ont fait remarquer Hollis et Smith, les études de type positiviste ont tendance à « expliquer » les phénomènes internationaux, tandis que les études de signification cherchent à les « comprendre »¹⁹. Toutefois, les différences entre « explication » et « compréhension » chez les constructivistes ne doivent pas être exagérées. Si les deux termes ne sont pas complètement interchangeables, la plupart des constructivistes qui s'intéressent surtout à l'analyse explicative ne se dispensent pas pour autant d'interpréter le sens, et inversement. La recherche constructiviste est depuis longtemps guidée par le besoin de situer, d'analyser et d'interpréter les puzzles du réel. Le débat épistémologique entre constructivistes (et aussi entre constructivistes et tenants d'autres approches) doit de même être guidé par le type de questions auxquelles on cherche à répondre, plutôt que par le dogme. Les constructivistes, d'ailleurs, s'efforcent de catégoriser ces différentes positions épistémologiques. Ils voient dans ce travail un moyen de mieux répondre aux questions qu'ils se posent²⁰. Nous-mêmes le trouvons, en effet, utile à des fins diagnostiques mais nous ne souhaitons pas créer notre propre typologie. Notre propos est plutôt de montrer les voies prometteuses que la recherche constructiviste a ouvertes et dans lesquelles, à notre avis, elle devrait s'engager. La combinaison de l'unité ontologique du constructivisme et de ses différences épistémologiques produit tout un spectre d'approches méthodologiques des questions empiriques. Les

tensions qui en résultent se manifestent dans tous les domaines, et en particulier à propos de la question de la formation de l'intérêt et de celle de l'agent. La première question penche plutôt du côté « positiviste », la seconde plutôt vers « l'interprétation et le sens ». Ces deux tendances fournissent des points d'entrée pertinents dans le débat.

Le débat en cours : intérêts et agents

Un domaine de recherche empirique qui distingue clairement les constructivistes tant des théoriciens néoréalistes que des néolibéraux est l'exploration du processus de la formation des intérêts. Rejetant la simple juxtaposition normes/intérêts, les constructivistes examinent les rapports qui les lient. Selon eux, les arrangements intersubjectifs constituent (et non simplement contraignent) les intérêts (et les identités)²¹.

Malgré des progrès récents dans la mise en évidence et l'explication des changements d'intérêts découlant de contextes sociaux en évolution, il reste beaucoup à faire pour identifier un ensemble plus large de mécanismes par lesquels les institutions (re)construisent les intérêts des acteurs. Les constructivistes ne sont pas tous d'accord, loin de là, sur la question de savoir quels sont les processus ou mécanismes vraiment significatifs²². Dans une certaine mesure, ces divergences ne font que refléter les différences de terrains de recherche empirique ou, comme on l'a déjà noté, de positions sur l'échelle positiviste/postpositiviste. Mais il y a aussi des désaccords conceptuels, qui ont des conséquences tant sur la formulation des questionnements que sur les choix méthodologiques.

Une des dimensions de la controverse est une variante du problème classique du niveau d'analyse : peut-on mettre de côté les processus de construction sociale dans les interactions entre États, ou bien la politique intérieure y joue-t-elle un rôle ? Dans son article-événement « Anarchy is what states make of it », Alexander Wendt soutient que l'interaction entre États conduit à la construction des intérêts. Mais le caractère très abstrait de cette argumentation a conduit d'autres auteurs à en relever les limites pour l'étude de cas empiriques. Il est bien rare que des acteurs de la politique mondiale, tant aujourd'hui que dans le passé, s'affrontent en n'ayant connu aucune interaction antérieure. Tout un tissu préexistant de sens socialement construit forme le contexte de chaque interaction particulière. Aussi la plupart des constructivistes pratiquent-ils des méthodes interprétatives qui prennent en compte le contexte historique plutôt que la voie plus méta-théorique de Wendt.

Pourtant une approche se plaçant au niveau du système ne repose pas sur la seule interaction des États pour expliquer la (re)formation des intérêts. La plupart des constructivistes insistent sur l'importance des institutions internationales, des structures sociales mondiales, comme composantes du système international²³.

Ces analyses se fixent en général deux tâches. La première est de convaincre les sceptiques de l'existence même d'une structure sociale mondiale : on prend alors souvent pour objet empirique telle ou telle norme constitutive et on en étudie l'identification et la portée. Les travaux de ce type ont beaucoup de points communs avec l'approche en termes de « société internationale » souvent associée à Hedley Bull et à ce qu'on appelle l'école anglaise, mais il existe quelques différences importantes. Par exemple, les comparaisons historiques de l'école « société internationale » insistent souvent sur les ressemblances entre différentes périodes alors que, pour le constructivisme, les normes constitutives varient selon l'époque²⁴. En outre, Bull et d'autres auteurs en restent à la centralité de l'État plutôt qu'ils ne s'attachent à une notion de société mondiale qui serait autre chose qu'une société interétatique. Ainsi les normes de l'école traditionnelle de la « société internationale » ne peuvent que refléter les intérêts des grandes puissances et non constituer (donc potentiellement transformer) la nature de leur pouvoir. Autrement dit, le constructivisme propose une structure sociale internationale qui a plus d'« épaisseur » que dans d'autres écoles.

Ces travaux cherchent aussi à montrer que la structure sociale mondiale influe sur le comportement des États : ils s'intéressent à leur « socialisation » dans une société internationale. Bien sûr, les États ne se conforment pas tous à telle ou telle norme dans la même mesure. Certains travaux s'attachent à relever des ressemblances là où, en l'absence de structure sociale internationale, on attendrait des différences ; d'autres cherchent à expliquer les formes que prend cette variabilité²⁵. Ni l'une ni l'autre de ces stratégies n'est fondamentalement bonne ou mauvaise, puisque chacune puise sa logique dans un aspect différent de la méthode comparative. L'objectif général de ces comparaisons est d'identifier les processus de socialisation, c'est-à-dire les mécanismes par lesquels les normes internationales se diffusent vers le bas, vers les États et les niveaux infra-étatiques²⁶.

Il est clair que les études en termes de système, qui cherchent à expliquer la socialisation et la diffusion des normes, prennent sérieusement en considération la politique intérieure (de fait, le changement interne est souvent la « variable dépendante »). Elles ne peuvent donc éviter le débat classique sur la relation entre facteurs internationaux et facteurs internes.

Les constructivistes ne peuvent se satisfaire de la réponse néoréaliste habituelle (à savoir que le premier niveau est celui du système, les facteurs internes servant à expliquer la variance résiduelle) pour des raisons tant ontologiques qu'épistémologiques. Ils expriment en effet, par leur conceptualisation de la co-constitution d'agents et de structures, un processus itératif par lequel les agents redéfinissent sans cesse des normes par la pratique, tout en étant encadrés et reconstitués par ces structures sociales elles-mêmes. Par définition, les facteurs internationaux ne peuvent donc pas jouer le rôle explicatif primordial. Il n'y a pas de « premier

niveau », de point de départ analytique, qu'imposerait la logique : les stratégies de recherche des constructivistes diffèrent selon le segment de ces processus itératifs qu'ils cherchent à analyser. Reste la question pragmatique du choix de ce point de départ. On ne sera pas surpris que les chercheurs constructivistes y répondent de différentes manières mais le point important c'est que la recherche constructiviste propose une explication de l'origine des intérêts, et des conditions dans lesquelles ces derniers se transforment. Une fois les intérêts mieux compris, on peut alors revenir à la question plus classique de la façon dont les acteurs parviennent à leurs fins. Il peut donc y avoir des variantes réalistes ou libérales du constructivisme, puisqu'il offre une approche ontologique et épistémologique plutôt qu'une théorie explicative de la politique internationale.

Puisque le constructivisme considère l'interaction de la structure et de différentes sortes d'agents comme essentielle à la compréhension et à l'explication des intérêts et des institutions, il faut se demander comment il conceptualise le rôle de ces agents. L'importance qu'il accorde à l'intersubjectivité et à la co-constitution des agents et des structures le conduit à écarter comme ontologiquement peu convaincants tant le pur individualisme (psychologique ou rationaliste) que le pur structuralisme (néoréaliste ou néomarxiste). Son intérêt pour le sens que l'agent doté d'intention donne de son action diffère des explications par les structures ou les choix rationnels. Le néoréalisme, par exemple, réfute la construction sociale en faveur du déterminisme stratégique, tandis que l'individualisme rationaliste ne perçoit pas ses dimensions intersubjectives. C'est dire que les chercheurs qui travaillent dans l'optique constructiviste ont élargi deux définitions : qui sont les acteurs importants en politique internationale ? que font-ils d'important ?

Malgré les perspectives qu'ouvre l'usage même de la terminologie « agent-structure », les premiers travaux constructivistes ont très souvent relégué la notion d'acteur social au second plan à cause des tâches méta-théoriques qu'ils se fixaient²⁷. Pourtant, tenir compte de la construction sociale aide à comprendre dans quelle mesure les agents transcendent ou changent certains ensembles de pratiques au lieu de les reproduire.

Ni les normes ni les institutions ne naissent dans le vide. La question n'est pas seulement celle du présupposé selon lequel, si la réalité est « socialement construite », elle est facilement changée dès lors que les agents le souhaitent, comme l'objectent certains²⁸. Au contraire, les normes doivent constamment être formulées, défendues et légitimées (autrement dit, reproduites ou changées) par les agents sociaux. Pour les constructivistes, ce sont les agents qui s'efforcent de justifier telles ou telles règles, normes ou actions ; qui en discutent, les combinent et les défendent dans l'espace public. Les agents agissent à l'intérieur d'un réseau préexistant de significations, et leurs discours peuvent soit justifier soit transcender les pratiques et les normes établies.

Cette approche élargit donc le débat sur la nature des différents agents à l'œuvre sur la scène internationale. Quelle est la pertinence respective des États et des autres types d'acteurs en tant qu'agents sociaux ? Des divergences demeurent, malgré l'importance accordée à la construction *sociale* des intérêts et des institutions. Les acteurs pertinents peuvent être non seulement les États et les élites, mais aussi les communautés épistémiques, les mouvements sociaux, voire la société elle-même (conceptualisée nationalement ou transnationalement)²⁹. Braquer en priorité le projecteur sur les États, comme le fait Wendt, peut faciliter la théorie en relations internationales³⁰. Mais, en incluant explicitement les communautés épistémiques, les catégories sexuées, les mouvements sociaux, les réseaux d'ONG ou de mouvements thématiques dans la rubrique « agent », on pose la question de la formation de l'identité et on est appelé à prendre en considération un nombre accru de mécanismes de changement.

En outre, se demander quelles sont les « histoires » d'agents qui doivent être considérées comme valides revient à se demander quelles sont les questions importantes et légitimes pour la discipline³¹. Par exemple, la plupart des travaux féministes de politique internationale cherchent à mettre en évidence les contradictions – et le caractère socialement construit – des concepts « fondateurs » tels que le pouvoir et la sécurité³². Certains de ces travaux, considérant les relations internationales comme « sexuellement marquées », veulent mettre en lumière le rôle « caché » des femmes-comme-agents en tant qu'elles s'opposent à (ou reproduisent) des ensembles de pratiques telles que la diplomatie et le militarisme, qui sont considérés comme de simples donnés par la théorie réaliste³³. C'est là une entreprise fondamentalement constructiviste.

Les constructivistes s'intéressent à ce que les agents pensent pouvoir et souhaitent accomplir (sur la base de leur appréhension du contexte politique et social) : d'où l'importance de l'*intentionnalité*. Le comportement des agents ne doit pas être considéré comme simplement instrumental, ni pour autant comme utopique ou altruiste. Parce que le comportement doit être analysé en relation avec la « signification sociale » et non avec ce qui passe pour rationnel ou réaliste, on ne peut plus dire *a priori* de tel ou tel comportement qu'il est dépourvu de raison, donc « irrationnel ».

Contrairement aux approches en termes de groupes d'intérêts, les variantes « interprétatives » du constructivisme s'attachent à comprendre la façon dont les agents, en exprimant leurs conceptions normatives ou en promouvant de nouvelles institutions sociales, reflètent et en même temps dépassent les « structures » existantes. Ceci conduit à un intérêt renouvelé pour la « société » elle-même comme lieu et objet politiquement significatifs du changement³⁴. Analysés sous cet angle, les grands soulèvements sociaux occasionnés par la montée du libéralisme, du marxisme et du nationalisme au XIX^e siècle prennent toute leur importance en raison de leur effet durable sur les débats sociaux concernant ce que peut et ce que

veut le politique. Si cet intérêt des constructivistes pour la « société » est encore tout neuf, la récurrence de tels débats indique que, pour comprendre la politique internationale, on ne peut vraiment pas se contenter d'étudier ce qui touche les politiques ou les intérêts *des États* : le rôle des agents est crucial pour comprendre et interpréter la création des identités, la formulation et la légitimation des revendications, le développement des normes *dans* les sociétés et *entre* les sociétés. Ainsi, les constructivistes considèrent de plus en plus les processus de politisation qui se produisent dans l'« espace public » comme des sujets d'investigation empirique et théorique, au même titre que les origines des intérêts étatiques³⁵.

Perspectives de recherche

Cette discussion sur l'agent et les intérêts montre que le constructivisme, comme approche des relations internationales, complète et conteste à la fois les paradigmes classiques. Du point de vue ontologique, il met en question le postulat selon lequel les États sont les acteurs principaux de la scène internationale. Pourtant il prend aussi sérieusement en considération les intérêts nationaux comme catégorie analytique et outil conceptuel. Les débats et les tensions à l'intérieur du « camp » constructiviste peuvent donner l'impression que cette approche souffre de frontières floues et de contradictions internes. Pis, certains considèrent (à tort) comme une preuve d'utopisme l'importance qu'il attache à la capacité des acteurs à transformer les structures.

Dans quelle mesure (et comment) le constructivisme cherche-t-il à transformer l'étude de la politique mondiale ? Contrairement à ceux qui voudraient en faire un paradigme concurrent, nous affirmons qu'il élargit le spectre de nos concepts, donc aussi des questions et des choix méthodologiques offerts à la recherche. Il semble que sa vogue soudaine dans les milieux académiques au cours des dix dernières années soit due à la correspondance, féconde en heureuses surprises, entre son discours sur les structures sociales et les questions du nationalisme, de l'ethnicité et de la culture qui dominent l'actualité internationale. Les questions centrales que se posent les décideurs politiques exigent des réponses qu'il ne faut pas espérer trouver en examinant l'équilibre global des forces militaires, en calculant des coûts et des bénéfices uniquement matériels ou, plus généralement, en analysant les comportements politiques indépendamment des contextes historiques. Les anthropologues politiques explorent ces questions depuis longtemps ; le constructivisme est dans une excellente position (comparée à d'autres approches des RI) pour faire fond sur leurs conclusions³⁶.

Enfin, en étant plus attentif aux types et au sens de la construction sociale ainsi qu'au rôle des acteurs dans la légitimation de normes nouvelles, le constructivisme, en dernière analyse, tire de l'obscurité les questions éthiques pour les placer

en pleine lumière. Dès lors que l'on accorde aux acteurs sociaux le vrai pouvoir d'entretenir et de transformer leur monde, on doit aussi les tenir pour responsables de leurs conceptions du « bien » et de leurs actions en vue d'obtenir ce qu'ils pensent possible et désirable dans la vie internationale. En dernière analyse, ces questions de l'identité et de l'éthique se recourent, comme le manifestent maints exemples actuels de menace, d'ingérence et de génocide. Nous pensons que l'approche constructiviste est la mieux équipée pour s'attaquer à ces questions.

Traduit de l'anglais par Rachel Bouyssou
et Marie-Claude Smouts

-
1. Max Weber, *The Methodology of the Social Sciences*, présenté par Edward A. Shils et Henry A. Finch, New York, Free Press, réimp. 1949 ; *From Max Weber : Essays in Sociology*, traduit et annoté par H.H. Gerth et C. Wright Mills, New York, Oxford UP, réimp. 1981.
 2. Voir par exemple Fred R. Dallmayr et Thomas A. McCarthy (ed.), *Understanding and Social Inquiry*, Notre Dame, Univ. of Notre Dame Press, 1977 ; Richard J. Bernstein, *The Restructuring of Social and Political Theory*, Londres, Methuen, 1979 ; Craig Calhoun, *Critical Social Theory*, Cambridge (Mass.), Basil Blackwell, 1995.
 3. L'invocation de Weber la plus explicite chez un constructiviste en RI est celle de John Gerard Ruggie dans *Constructing the World Polity : Essays on International Institutionalization*, Londres, Routledge, à paraître.
 4. Friedrich Kratochwil, *Rules, Norms, and Decisions. On the Conditions of Practical and Legal Reasoning in International Relations and Domestic Affairs*, Cambridge, Cambridge UP, 1989.
 5. Nicholas Onuf, *World of Our Making*, Columbia (SC), University of South Carolina Press, 1989 ; Alexander Wendt, « The agent-structure problem in international relations theory », *International Organization* 41, été 1987.
 6. Onuf, *op. cit.*
 7. John Ruggie, « International regimes, transactions, and change : embedded liberalism in the postwar economic order » dans Stephen Krasner (ed.), *International Regimes*, Ithaca, Cornell UP, 1983, et « Continuity and transformation in the world polity : towards a neorealist synthesis », *World Politics* 35, janvier 1983 ; Friedrich Kratochwil, « On the notion of "interest" in international relations », *International Organization* 36, hiver 1982, « Norms and values : rethinking the domestic analogy », *Ethics & International Affairs* 1, 1987, et « Of systems, boundaries, and territoriality : an inquiry into the formation of the state system », *World Politics* 39, octobre 1986 ; Kratochwil et Ruggie, « International organization : a state of the art on an art of the state », *International Organization* 40, automne 1986.
 8. Ruggie, « Embedded liberalism... » ; Kratochwil, « Norms and values... » ; Audie Klotz, *Norms in International Relations. The Struggle against Apartheid*, Ithaca, Cornell UP, 1995.
 9. Wendt, « The agent-structure problem » ; David Dessler, « What's at stake in the agent-structure debate ? », *International Organization* 43, été 1989 ; Walter Carlsnaes, « The agency-structure problem in foreign policy analysis », *International Studies Quarterly* 36, 3, septembre 1992.
 10. Alexander Wendt et Raymond Duvall, « Institutions and international order », dans Ernst-Otto Czempiel et James N. Rosenau (ed.), *Global Changes and Theoretical Challenges : Approaches to World Politics for the 1990s*, Lexington, Lexington Books, 1989.
 11. Chacune de nous travaillant sur ces thèmes dans nos recherches empiriques, nous nous dispenserons ici de donner de nombreux exemples. Se reporter à Audie Klotz, *Norms in International Relations* et Cecelia Lynch, *Beyond Appeasement : Interpreting Interwar Peace Movements in World Politics*, Ithaca, Cornell UP, à paraître au premier trimestre 1999. .../...

12. Voir tout particulièrement Christian Reus-Smit, « The constitutional structure of international society and the nature of fundamental institutions », *International Organization* 51, automne 1997.
13. Rey Koslowski et Friedrich Kratochwil, « Understanding change in international politics : the Soviet Empire's demise and the international system », *International Organization* 48, printemps 1994, pp. 222-223.
14. Les conceptions du pouvoir social réapparaissent périodiquement dans différents courants des sciences sociales en général et des RI en particulier. Un exemple récent particulièrement convaincant se trouve dans Rodney Bruce Hall, « Moral authority as power resource », *International Organization* 51, automne 1997.
15. Koslowski et Kratochwil, « Understanding change... », p. 227.
16. Emanuel Adler, « Seizing the middle ground : constructivism in world politics », *European Journal of International Affairs* 3, septembre 1997; Wendt, « Anarchy... ».
17. J. Ann Tickner, *Gender in International Relations*, New York, Columbia UP, 1992 ; Lynch, *Beyond Appeasement...*
18. Onuf, *World of Our Making*, p. 57 ; voir aussi Richard Price, « A genealogy of the chemical weapons taboo », *International Organization* 49, hiver 1995.
19. Martin Hollis et Steve Smith, *Explaining and Understanding International Relations*, New York, Oxford UP, 1990.
20. Adler, « Seizing the middle ground... » ; Ruggie, *Constructing the World Polity*, en particulier l'introduction, « What makes the world hang together ? Neo-utilitarianism and the social constructivist challenge ».
21. Wendt, « Anarchy... » ; Kratochwil, *Rules, Norms...*. Ce à quoi nous nous intéressons ici est la composante « intérêts » de ces travaux, quoique souvent des hypothèses similaires soient exprimées sur l'identité. Nous revenons en conclusion sur la question de l'identité.
22. Par exemple, comparer Adler, « The emergence... » ; Klotz, *Norms...* ; différentes contributions dans Peter J. Katzenstein (ed.), *The Culture of National Security*, New York, Columbia UP, 1996 ; Martha Finnemore, *National Interests in International Society*, Ithaca, Cornell UP, 1996.
23. Par exemple Klotz, *Norms...* et Finnemore, *National Interests...*
24. Voir notamment Christian Reus Smit, *The Moral Purpose of the State : Social Identity and Institutional Action*, Princeton, Princeton UP, à paraître.
25. Finnemore, *National Interests...* et les institutionnalistes sociologiques s'en tiennent généralement à la première approche tandis que Klotz, *Norms...* adopte la seconde.
26. La socialisation est un champ de recherche florissant. Pour une très utile typologie des différentes approches, voir Kai Alderson, « Four stories of state socialisation », inédit, septembre 1996. Voir aussi Thomas Risse, Steve Ropp et Kathryn Sikkink (ed.), *Ideas, Norms and Socialization : Human Rights, Transnational Networks and Domestic Change*, à paraître.
27. Wendt, « Anarchy... » ; Kratochwil, *Rules, Norms...* ; Onuf, *World of Our Making*.
28. Voir John Mearsheimer, « The false promise of international institutions », *International Security* 19, 1995.
29. Adler, « Seizing... » ; Cecelia Lynch, « E.H. Carr, international relations theory, and the societal origins of international legal norms », *Millennium* 23, 3, hiver 1994 ; Paul Wapner, « Politics beyond the state : environmental activism and world civic politics », *World Politics* 47, 3, avril 1995 ; Audie Klotz, « Norms reconstituting interests : global racial equality and U.S. sanctions against South Africa », *International Organization* 49, été 1995.
30. De fait, cela semble bien être l'un des principaux objectifs de Wendt. Voir « The agent-structure problem... » et « Anarchy... ».
31. Voir par exemple Tickner, *Gender in International Relations*.
32. V. Spike Peterson (ed.), *Gendered States : Feminist (Re)visions of International Relations Theory*, Boulder, Lynne Rienner, 1992 ; Tickner, *Gender...*
33. Voir par exemple Cynthia Enloe, *Bananas, Beaches, and Bases : Making Feminist Sense of International Politics*, Berkeley, University of California Press, 1990 ; et *Does Khaki Become You ? The Militarization of Women's Lives*, Londres, Pandora Press, 1988.
34. Wapner, « Politics beyond the state », pp. 312, 315.
35. Wapner, « Politics beyond the state » ; Lynch, *Beyond Appeasement*.
36. Voir Jutta Weldes, Mark Laffey, Hugh Gusterson et Raymond Duvall (ed.), *Cultures of Insecurity : States, Communities and the Production of Danger*, Minneapolis, University of Minnesota Press, à paraître en 1999.